

Générer la confiance en l'économie et le système financier

Conjointement avec le Haut Conseil de Stabilité financière (HCSF), nous veillons à la stabilité financière, essentielle pour le bon fonctionnement de l'économie. Pour assurer la confiance dans les acteurs du système financier, nous supervisons, via l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), les banques et les assurances.

Nous facilitons le financement des entreprises en évaluant leur situation financière (cotation des entreprises) et en les aidant à surmonter leurs difficultés grâce à la médiation du crédit.

Avec nos partenaires, nous identifions et anticipons les risques qui menacent la stabilité financière, et notamment ceux liés au changement climatique. Nous décidons des mesures et réglementations spécifiques aux risques identifiés. Enfin, nous assurons la coordination nécessaire à l'échelle nationale, européenne et internationale pour mettre en œuvre une réglementation cohérente.

666

établissements bancaires supervisés en 2022

664

entreprises d'assurances et mutuelles supervisées en 2022

Stabiliser les prix de la consommation et du crédit

Pilier français de l'Eurosystème, nous sommes acteurs du pilotage de la politique monétaire de la zone euro, en assurant en priorité la stabilité des prix, essentielle à la prospérité économique.

La stabilité des prix est définie comme une cible d'inflation de 2 % à moyen terme. Pour la garantir, la politique monétaire vise à ce que l'augmentation de la quantité de monnaie disponible dans l'économie ne soit ni trop rapide, ni trop faible par rapport à la croissance de la production des biens et des services.

Pour maintenir l'inflation à un niveau maîtrisé bas et stable dans la durée, nous participons au sein de l'Eurosystème à la définition des taux directeurs, qui sont les taux d'intérêt auxquels la banque centrale prête aux banques commerciales. Ces taux influencent notamment le coût des crédits octroyés par les banques commerciales. Une inflation faible mais positive, proche de 2 % selon les modèles économiques, permet de réguler les anticipations de consommation et d'entretenir la dynamique de la croissance.

2 %

la cible d'inflation qui garantit la stabilité des prix dans la zone euro

Sécuriser la monnaie en circulation et les moyens de paiement

Avec les autres banques centrales de la zone euro, nous sommes garants de la confiance dans la monnaie fiduciaire (billets et pièces en euro) et nous veillons à la sécurité des moyens de paiement scripturaux (carte bancaire, virement, chèque, monnaie électronique).

Premier imprimeur de billets en euro, nous sommes responsables de leur fabrication et de leur circulation. Notre gestion des espèces est définie sur la base de cinq piliers : acceptabilité, accessibilité, résilience, qualité et efficacité.

Au travers de notre mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux, nous nous assurons que les utilisateurs disposent de services de paiement efficaces, fiables et sécurisés. Nous veillons également au bon fonctionnement et à la sécurité des infrastructures des marchés financiers, aux côtés de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les billets sont toujours le principal instrument de paiement en Europe et en France, en nombre de transactions.

1 Md

de billets de 5 €, 20 € et 50 € fabriqués en 2022

Un rôle très particulier, celui de banquier de l'État et de la clientèle institutionnelle

La Banque de France tient les comptes de l'État et d'autres clients institutionnels. Elle gère les services et moyens de paiement associés. Elle assure ainsi pour le compte de l'État les versements à l'économie, les paiements des achats publics, le versement des salaires des fonctionnaires, ainsi que les prélèvements ou les crédits d'impôts. Ce rôle a évolué dans le cadre des règles de l'Eurosystème, qui interdit à la banque centrale d'un État de la zone euro d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit à des organismes publics.

Dans le cadre de ses activités auprès de la clientèle institutionnelle, la Banque de France offre des services d'investissement sur l'or. En outre, la Banque de France garde les réserves d'or françaises, qui sont les cinquièmes du monde. Si l'or ne joue plus de rôle monétaire, il reste un actif de placement, et notamment un actif de réserve pour les banques centrales. La Banque de France gère aussi les réserves de devise du pays.

900 M

Près de 900 millions d'opérations de paiement par an sont traitées pour le compte de l'État

Assister le public dans ses démarches et accompagner les professionnels

Nous accueillons à nos guichets et accompagnons toute personne, particulier ou professionnel, qui rencontre des difficultés financières (situations de surendettement) ou d'accès aux services financiers de base (ouverture d'un compte, microcrédit, etc.). Nous aidons les dirigeants d'entreprises dans leur gestion et leur dialogue avec les banques.

Acteurs du fonctionnement et de la compréhension de l'économie, nous publions des statistiques et études à l'usage des analystes, enseignants, chercheurs et du grand public. Nous fournissons également des informations bancaires et financières pour aider les consommateurs.

Enfin, nous sommes opérateurs de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) : nous fournissons sur notre site toutes les informations permettant de gérer son budget et ses finances personnelles, ainsi que des ressources à destination des entrepreneurs pour mieux comprendre les questions financières. Nous avons ouvert, en 2019, la Cité de l'économie (Citéco) pour expliquer à tous les notions et les mécanismes de l'économie.

29 500

porteurs de projets et dirigeants d'entreprises accompagnés depuis cinq ans